

## Assemblée Générale du 17 novembre 2020

Le confinement lié à la COVID 19 a entraîné l'annulation de notre AG statutaire annuelle prévue, à l'origine, le 24 mars. L'obligation légale de la tenir demeure même, si cela peut paraître un peu surréaliste car il s'agira surtout de valider l'activité de notre association en 2019. L'ordonnance relative à « l'adaptation des règles de réunions et de délibération des assemblées...en raison de l'épidémie de covid-19 » précise que les réunions qui n'ont pu se tenir doivent avoir lieu avant le 30 novembre et qu'elles peuvent se dérouler soit en présentiel soit en ligne. La situation sanitaire actuelle et les risques qui pèsent pour les semaines à venir nous conduisent, à contrecœur, à ne pas retenir la solution d'une réunion en présentiel conforme à ce que nous faisons d'habitude. Nous sommes conscients que nous devons renoncer pour cette année à un moment de rencontre convivial

Pour permettre malgré tout au plus grand nombre de participer au débat, nous avons prévu un dispositif particulier car nous savons qu'un certain nombre d'entre nous ne disposent pas d'une maîtrise de l'informatique suffisante ou ne souhaitent pas s'exprimer par ce biais.

Tous les textes qui nécessitent un vote seront rapidement mis en ligne ou parviendront par voie postale pour ceux qui n'ont pas de mail. Le rapport moral est déjà en ligne sur le site de l'ASAP depuis le 6 mars. Après réception il vous sera possible de réagir sous forme de questions/réponses soit par le biais informatique soit par courrier. Des précisions seront données pour le dispositif en ligne.

Le 17 novembre se tiendra l'AG en ligne où pourront se connecter ceux et celles qui le souhaiteront. Nous préciserons les conditions de connexion et de déroulement. Un temps de cette AG sera consacré à une discussion sur les actions en cours et sur les actions nouvelles que nous pourrions mener

Il n'y aura pas de vote en ligne mais un vote par correspondance pour permettre à tous de s'exprimer. Le matériel nécessaire vous sera fourni. Ce vote sera ouvert jusqu'au 22 novembre 2020. Le dépouillement aura lieu le 26 novembre. Nous lançons un appel à ceux qui souhaiteraient être scrutateurs.

On peut espérer que l'AG de 2021, au cours de laquelle nous devons renouveler la moitié du CA pourra se tenir dans des conditions permettant de retrouver la convivialité qui nous est chère.